

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 10 mars 2023

Date de la convocation
06 mars 2023

Date de la séance
10 mars 2023

N°2023_03_03

Travaux de rénovation des abords de l'Église Saint-Pierre : attribution des marchés de travaux

L'an deux mille vingt-trois et le dix mars à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : Audrey POTAUFEUX

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU la délibération n° 2020-02-06 du 28 février 2020 relative à l'approbation du projet de travaux de l'Église et à l'attribution du marché des prestataires de service,

VU la délibération n° 2021-09-06 du 3 septembre 2021 relative à l'approbation du devis concernant la maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité de l'Église,

VU la délibération n° 2022-06-01 du 1 juin 2022 relative à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif concernant les travaux d'amélioration de l'accessibilité de l'Église,

CONSIDÉRANT que les travaux étaient estimés à 217 200,00 € HTVA pour le marché de base,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée a été lancé le 17 janvier 2023 en vue de l'attribution des travaux de l'opération citée en objet.

- Lot n° 01 : Maçonnerie / Pierre
- Lot n° 02 : Serrurerie
- Lot n° 03 : Électricité

CONSIDÉRANT que les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre : 60 %
- Le coût de la prestation : 40 %

CONSIDÉRANT que Monsieur Claude LÉVÊQUE, 1^{er} adjoint, possède des liens familiaux avec l'entreprise AFM LEROY, qui a candidaté pour le lot n° 02, il ne peut participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant, et ce, en prévention de conflit d'intérêt,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 051-215104159-20230310-2023_03_03-DE

DÉCIDE

après analyse des offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation d'attribuer les lots suivants :

- Lot n° 01 « Maçonnerie / Pierre » à l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIÉ pour un montant de 167 991,25 € HTVA ;
- Lot n° 02 « Serrurerie » à l'entreprise AFM LEROY pour un montant de 10 775,00 € HTVA ;
- De relancer le lot n° 3 « Électricité », sous forme de procédure adaptée et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique.

AUTORISE le Maire

- à signer les marchés de travaux avec les entreprises économiquement les plus avantageuses pour les montants rappelés ci-dessus ;
- à relancer le lot n° 03 « Électricité » conformément aux dispositions de l'article 6 du Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique.

Chalais

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 051-215104159-20230310-2023_03_03-DE